

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2019
T i t r e s C o o p i t a l i s t e s

Société émettrice : Ouvre Boîtes 44
SA SCOP à capital variable
Siège social : 8 avenue des Thébaudières- 44800 Saint-Herblain
RCS Nantes 449 989 573

Emission de 1500 titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, émis au pair, décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 décembre 2018.

Les titres seront rémunérés de la façon suivante :

- partie fixe : intérêts annuels de 2,5 % sur 98 % de la valeur nominale du titre
- part variable : 2,5 % sur l'évolution EBE d'une année sur l'autre

Date d'ouverture de la souscription le 21 mai 2019 et date de fermeture le 31/12/2019

Les titres seront remboursés in fine au bout de 7 ans au porteur.

Personne physique	Personne morale
Je soussigné(e) demeurant à	Structure Nom prénom Agissant en qualité de Adresse
téléphone: courriel :	téléphone: courriel :

Déclare souscrire à
(en chiffres et en lettres) titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, de l'émission ci-dessus visée pour un montant total de..... euros
A l'appui de ma souscription, je verse la somme de
..... euros (en chiffres et en lettres), montant intégral de mes engagements (à régler par chèque à l'ordre de l'Ouvre-Boîtes 44)

Fait à _____, le _____

Le souscripteur*

L'Ouvre-Boîtes 44**

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de ... (en toutes lettres) titres participatifs »

** Ce document sera contresigné à réception par la direction de L'Ouvre-Boîtes 44 et vous sera retourné.

Ce bulletin sera à garder sans limite de durée.

SCOP SA à capital variable
Titres coopitalistes 2019

LES TITRES PARTICIPATIFS

Textes: articles L228-36 (modifié par la loi n°2001-264 du 17 juillet 2001) et L 228-37 du code de commerce et D.242-1 à D-242-7 du décret du 23,03,1967

Définition: Il s'agit d'une catégorie de valeurs mobilières créée par la loi n°83-1 du 03 janvier 1983, valeur mobilière réservée aux seules sociétés par action appartenant au secteur public ou aux sociétés anonymes coopératives. Il a été entendu par la loi précitée du 17 juillet 2001 aux sociétés coopératives constituées sous la forme à responsabilité limitée.

Finalité: Les titres participatifs permettent de renforcer les fonds propres des coopératives, sans modifier la structure du capital et lui permettre de se développer (acquisition immobilière, développement nouveaux services). Le plan comptable les inscrit en classe 1 (16) comme les obligations.

Régime fiscal de la rémunération:

- **pour le souscripteur :** la rémunération relève du régime des revenus de capitaux mobiliers applicables aux obligations et titres assimilés. Le porteur peut donc opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.
- **pour la société :** La rémunération est une charge financière de l'exercice, déductible du résultat.

Rémunération :

	Partie fixe	Partie variable
Partie fixe sur 98% de la valeur nominale	2,5 %	2,5%

Localiser son épargne, c'est Coopital !

**En souscrivant à l'Opération Coopitaliste 2019,
vous participez au développement d'un projet de l'ESS,
local, durable et créateur d'emploi.**

+ d'infos

02 28 21 65 10

contact@ouvre-boites44.coop

nous suivre

www.lacooperative.coop

www.ouvre-boites44.coop

facebook LOuvreBoites44

twitter @ouvreboites44